

# Congrès national de l'UPR - Présentation du projet de réformes des statuts

**Dans le cadre du Congrès de l'UPR, qui se tient tous les trois ans, les adhérents vont pouvoir élire le nouveau Bureau national du mouvement ainsi que le Président.**

[Votez dès à présent dans votre espace adhérent](#)

## [Statuts et règlement intérieur de l'UPR](#)

Il est également proposé à cette occasion une réforme des statuts et du règlement intérieur de l'UPR, afin d'améliorer la démocratie et la représentativité interne du mouvement, notamment en accompagnant la très forte croissance du nombre d'adhérents et celle de la proportion de femmes constatés depuis le Congrès précédent.

Le Bureau national de l'UPR, après consultation du Conseil national -qui a adopté quant à lui le règlement intérieur du mouvement-, propose dans cette réforme des statuts.

- **une meilleure représentativité des adhérents de l'UPR par une augmentation très substantielle du nombre de sièges au Bureau National.**
  - Lors du 2e Congrès de l'UPR, tenu le 3 décembre 2011, le nombre d'adhérents de l'UPR était de 612 ;
  - Lors du 3e Congrès de l'UPR, tenu le 3 mai 2014, le nombre d'adhérents de l'UPR était de 4 852, soit une multiplication par 8 du nombre d'adhérents par rapport au 2e Congrès. Pour tenir compte de cette hausse, les adhérents avaient approuvé une réforme des statuts portant de 9 à 19 le nombre de membres du Bureau National.
  - Lors du 4e Congrès de l'UPR (qui se tiendra le 19 novembre 2017), le nombre d'adhérents devrait être de l'ordre de 29 230, soit une multiplication par 6 du nombre d'adhérents par rapport au 3e Congrès (et une multiplication par 48 par rapport au 2e Congrès). Pour tenir compte de cette hausse, les adhérents sont invité à approuver une nouvelle réforme des statuts portant de 19 à 58 le nombre de membres du Bureau National, dont 29 titulaires ayant droit de vote et 29 suppléants.
- **l'introduction d'un principe de représentation hommes/femmes reflétant cette répartition parmi les adhérents.** Ceci permettra à chaque sexe puisse être équitablement représenté dans les instances dirigeantes.
- **la mise en place d'un "Collège des suppléants" du Bureau National**, destiné à remplacer en cas de démission, décès, empêchement ou souhait, un ou plusieurs membres titulaires du Bureau National. Ce collège - qui n'existait pas auparavant - il permettra de garder constamment à 29 le même nombre de membres titulaires au Bureau National. Les suppléants seront en outre réunis avec les titulaires au moins une fois par an pour une session plénière de Bureau National afin de débattre des orientations stratégiques du mouvement pour l'année.
- **la mise en place d'un système de tirage au sort** pour permettre aux adhérents volontaires de participer à certaines instances dirigeantes (Conseil national et Commission de discipline)
- **l'introduction de la possibilité de la rémunération** des membres du Bureau National, selon la réglementation en vigueur (c'est à dire trois membres maximum)
- **la création d'une Commission de discipline**, composée de membres du BN, de DD/DR, ainsi que d'adhérents tirés au sort.

Les modifications des statuts sont indiquées dans le document ci-dessous, **en rouge**. Les statuts et le règlement

## Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
intérieurs actuels [peuvent être consultés ici](#).

[Statuts et règlement intérieur de l'Union populaire républicaine](#) by [Union populaire républicaine](#) on Scribd

```
(function() { var scribd = document.createElement("script"); scribd.type = "text/javascript"; scribd.async = true; scribd.src = "https://www.scribd.com/javascripts/embed_code/inject.js"; var s = document.getElementsByTagName("script")[0]; s.parentNode.insertBefore(scribd, s); })();
```

### [Pour voter :](#)

Pour voter, il suffit de vous rendre dans votre espace adhérent à l'aide votre identifiant et de votre mot de passe communiqués par courriel lors de votre adhésion.